

REFORME DES RETRAITES

Premiers décryptages

Pour donner suite aux annonces de la première ministre, voici une première analyse :

➤ Pour les PATS, le régime « sédentaire »

L'âge légal est porté à 64 ans d'ici 2030 à raison de 3 mois par an à partir du 1er septembre 2023. Les congés parentaux seront désormais comptabilisés.

Pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, il faudra avoir cotisé 43 ans dès 2027 :



- Génération née entre le 1er janvier et le 31 août 1961 : 62 ans (168 trimestres)
- Entre le 1er septembre et le 31 décembre 1961 : 62 ans et trois mois (169 trimestres)
- Génération 1962 : 62 ans et 6 mois (169 trimestres)
- Génération 1963 : 62 ans et 9 mois (170 trimestres)
- Génération 1964 : 63 ans (171 trimestres)
- Génération 1965 : 63 ans et 3 mois (172 trimestres)
- Génération 1966 : 63 ans et 6 mois (172 trimestres)
- Génération 1967 : 63 ans et 9 mois (172 trimestres)
- Génération 1968 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1969 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1970 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1971 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1972 : 64 ans (172 trimestres)
- Génération 1973 : 64 ans (172 trimestres)

Les personnes en invalidité ou incapacité pourront partir à 62 ans.

➤ Pour les SPP, le régime « active »

L'âge légal est porté à 59 ans au lieu de 57 ans. Le nombre d'année d'exposition reste à 17 ans. La portabilité des droits est créée, les trimestres acquis en tant que SPP ne sont donc plus perdus si le SPP doit changer de filière pour inaptitude.

Les bonifications sont maintenues. Il reste cependant à éclaircir pour les plongeurs.

Les fonctionnaires ne sont pas concernés par la proposition d'une retraite minimale à 85% du SMIC. Le mode de calcul de la pension reste inchangé : 6 derniers mois du traitement indiciaire sans les primes

La CFDT REFUSE cette proposition de réforme et appelle tous les agents à se mobiliser lors des différents mouvements proposés par l'intersyndicale.

interco.cfdt.fr
cfdtsdis.fr

Pour adhérer en ligne
à la CFDT,
flashez ce QR-Code.



VOTRE CONTACT CFDT

Sébastien Bouvier
Secrétaire fédéral en charge de SDIS
bouviers@interco.cfdt.fr
06 38 78 01 86



MOBILISONS-NOUS !